

ACADEMIE DE GRENOBLE
Inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie

ENSEIGNER L'HISTOIRE GEOGRAPHIE ET L'EDUCATION CIVIQUE PRINCIPES GENERAUX et CONSEILS

SOMMAIRE :

1. Présentation du dossier d'histoire géographie	2
2. Contacts	2
3. Quelques points de vocabulaire.....	2
Fiche 1 : L'entrée dans le métier.....	3
Fiche 2. Préparer une séquence d'enseignement (en collège et en lycée)	5
Fiche 3. Mettre en œuvre la séance d'enseignement dans la classe	11
Fiche 4. Ressources en histoire-géographie.....	16
Fiche 5. L'inspection.....	19

A venir :

- Fiche 7. L'enseignement de l'histoire-géographie en collège
- Fiche 8. L'enseignement d'histoire géographie en lycée dans les séries générales
- Fiche 9. L'enseignement d'histoire-géographie en lycée dans les séries technologiques
- Fiche 10. Intégrer l'Histoire des Arts dans ses enseignements.

Annexes :

- BO du 22 juillet 2010.....21
- Circulaire du 23 mars 1997 sur les missions de l'enseignant

1. PRÉSENTATION DU DOSSIER.

Ce dossier est destiné en priorité aux professeurs d'histoire-géographie débutant dans le métier (stagiaires ou vacataires) et aux professeurs titulaires en début de carrière. Il peut également être une lecture utile pour les professeurs expérimentés.

Ce dossier peut être lu à deux niveaux :

- Les deux premières fiches, s'adressent tout particulièrement aux professeurs débutants.
- Les suivantes, peuvent intéresser un public plus large. Les progressions et propositions de mise en œuvre qu'il contient **ne sont en rien des modèles**, mais des pistes possibles d'entrées et d'itinéraires dans les programmes ; il y en a d'autres. D'autres propositions de mises en œuvre pour différents niveaux de classes sont en ligne sur le site académique :

<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/index.php>

Ce dossier étant essentiellement numérique. Sa structure peut être amenée à évoluer.

2. CONTACTS.

Les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux :

Rectorat de l'Académie de Grenoble, 7 place Bir Hakeim, BP 1065 38021 Grenoble Cedex.

Tél : 04.76.74.70.62 (secrétariat) ou 04.76.74.70.64 (ligne directe) - Fax : 04.76.74.70.55

BIAGGI Catherine : catherine.biaggi@ac-grenoble.fr

BLUA Véronique : veronique.blua@ac-grenoble.fr

BOYRIES Pascal : pascal.boyries@ac-grenoble.fr

VERCELLI Séverine : severine.vercelli-geiger@ac-grenoble.fr

Le contact entre les professeurs et les IA-IPR peut être direct, sans passer par la voie hiérarchique (chef d'établissement).

3. QUELQUES POINTS DE VOCABULAIRE

Notion : Élément dont l'acquisition est progressive et qui se retrouve dans plusieurs thèmes de l'année, voire sur plusieurs années successives ; exemple « collectivisation ». La notion doit-être distinguée du **vocabulaire** : terme simple souvent spécifique à la séance dont la définition n'évolue pas à l'intérieur d'un cycle ; exemple : Anschluss.

Programmation : calendrier établi en début d'année et ajusté en cours d'année définissant l'architecture de l'année scolaire en histoire-géographie pour chaque classe : ordre dans lequel les questions de programme sont abordées, temps consacré à chacune d'entre elles (nombre de séquences). Il nécessite de faire des choix et de tenir compte aussi de l'articulation avec la progression.

Progression (des apprentissages) : elle définit les objectifs en termes de connaissances et de capacités pour chaque classe, voire chaque élève.

Problématique : c'est le fil directeur du cours et de la séquence. Adaptée au niveau de classe elle oblige à choisir dans les contenus d'un thème et donne sens à l'enseignement dispensé. La problématique facilite les processus de mémorisation chez les élèves.

Séance : portion du temps d'enseignement correspondant à une heure de cours (50 minutes de fait). Elle doit présenter une cohérence avec des objectifs en termes d'apprentissage, un début qui pose la problématique ou fil directeur du cours, une fin qui répond à la problématique.

Séquence : portion du temps d'enseignement correspondant à un thème du programme. Elle comprend donc généralement plusieurs séances. Elle doit présenter une cohérence avec des objectifs d'apprentissage et une problématique.

Fiche 1 : L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER
--

1 - LES MISSIONS DE L'ENSEIGNANT ont été définies par un texte officiel (circulaire n°97-123 du 23 mai 1997). Se reporter à ce texte qui précise les obligations du professeur (annexe 1) et au BO qui définit les compétences professionnelles des maîtres (annexe 2).

2. L'ENTRÉE DANS LE POSTE

- Dès l'information de l'affectation :

- Prendre contact par téléphone avec le chef d'établissement, convenir d'un rendez-vous, solliciter les noms et coordonnées du (des) conseiller(s) pédagogique(s) désigné(s) par l'inspection pédagogique régionale pour vous accompagner durant votre formation.
- Prendre contact avec le (les) conseiller(s) pédagogique(s).

- Dès que possible :

- **Se présenter à l'administration** (le principal et son adjoint au collège, le proviseur et son adjoint en lycée ; le gestionnaire) : prendre connaissance de l'emploi du temps et des niveaux de classe attribués, et des enseignements (en collège le dispositif retenu pour les IDD, en lycée les TPE, l'accompagnement personnalisé, les enseignements d'exploration et l'ECJS. Se procurer les clefs des salles.
- **Se présenter au secrétariat** pour régler toutes les formalités administratives.
- **Rencontrer le (les) conseiller pédagogique, pour un échange** sur sa mission et la relation conseiller pédagogique-professeur stagiaire afin d'avoir une vision claire du rôle respectif de chacun.
- **Entrer en contact avec le responsable du cabinet d'Histoire-Géographie** et l'équipe d'Histoire-Géographie afin d'être renseigné sur le choix des manuels, les ressources du cabinet (cartes murales, atlas, matériel audiovisuel, matériel informatique, ouvrages scientifiques, revues ...), le projet de l'équipe, la périodicité des conseils d'enseignement, les sorties scolaires...
- **Se rendre au CDI** pour emprunter les manuels en usage dans les classes (mais commander ces manuels qui seront adressés gratuitement sur présentation d'une attestation du collège ou du lycée indiquant la référence du manuel utilisé dans les classes)
- **Prendre connaissance des instructions officielles** sur le site académique (<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/index.php>) ou le site EDUSCOL de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGSCO) : <http://www.eduscol.education.fr/hg/default.htm>
- **Visiter les lieux** : Centre de documentation et d'information (CDI) salles d'Histoire-Géographie, laboratoire d'histoire géographie et ses ressources documentaires (audiovisuel) et didactiques (évaluations, progressions), salle informatique, salle audiovisuelle, autres salles de classes ... ; espace de l'administration, espace vie scolaire; salle des professeurs ...)
- **Connaître les horaires** de l'établissement et les **mouvements des élèves** (au collège, arrivent-ils seuls dans la classe ? Faut-il aller les chercher dans la cour ?)

- Dans les premières semaines

- **Prendre connaissance d'éléments concernant l'établissement** : type de public scolaire, projet d'établissement, objectifs du contrat d'objectifs.
- **Entrer en contact avec le conseiller principal d'éducation** et s'informer sur la vie scolaire (règlement intérieur, gestion du cahier d'absences et du cahier de textes de chaque classe dans un premier temps ; conseils de classe, conseil d'administration, délégués élèves, foyer socio-éducatif dans un second temps ...).

- **Se présenter au professeur principal** de chaque classe dont on a la charge, et éventuellement **aux autres professeurs** pour s'informer sur les projets pluridisciplinaires.

3. L'ENTREE DANS SON ENSEIGNEMENT

La dimension « enseignement » du service de l'enseignant comprend :

A. Des heures d'histoire-géographie, dont le nombre est variable selon les niveaux de classe ou les séries du lycée.

En collège, le professeur d'histoire-géographie a également en charge l'enseignement d'éducation civique. Ces enseignements sont étroitement liés et leurs progressions demandent à être établies de manière cohérente. L'enseignant a le choix, soit d'identifier une séance fixe d'éducation civique, soit de faire alterner un thème d'éducation civique et un thème d'histoire et de géographie. Il est judicieux de s'aligner sur le choix de l'équipe pédagogique, ce qui peut être utile en cas de venue d'intervenants extérieurs ou de visites (sortie sur le terrain, à la mairie, au tribunal par exemple).

Au lycée, le service peut inclure des heures d'Education Civique Juridique et Sociale (ECJS). Il s'agit d'un enseignement à part entière qui se décline sur les trois niveaux du lycée. Il repose sur un programme dans lequel des notions sont identifiées ainsi que des pratiques pédagogiques proposées. Cet enseignement est le plus souvent porté au sein du lycée entre des enseignants de différentes disciplines. Les programmes et les documents d'accompagnement ont été conçus en liens étroits avec les programmes des disciplines. Ils sont aussi disponibles sur le site de la DGESCO.

Dans les deux cas **l'Histoire des Arts, enseignement défini par un programme** fait partie intégrante de nos disciplines. Un travail d'équipe est nécessaire avec les collègues de la discipline ainsi qu'avec les collègues de Français/Lettres et d'enseignement artistiques (éducation musicale, arts plastiques).

B. Le service des professeurs comprend également à côté des heures disciplinaires d'enseignement, d'autres heures s'inscrivant dans des dispositifs transversaux ou de soutien aux élèves :

- au collège des « itinéraires de découverte » (IDD), qui demeurent dans quelques établissements et concernent le cycle central (5ème et 4ème).
- au lycée :
 - o des enseignements d'exploration : l'histoire-géographie est concernée par « Littérature et sociétés » en partenariat avec les collègues de Lettres voire d'autres disciplines.
 - o des travaux personnels encadrés au lycée (TPE), qui concernent le seul niveau de première.
 - o de l'accompagnement personnalisé

Ces dispositifs fonctionnent sur un couplage de disciplines ayant trouvé des points d'ancrage dans leurs programmes respectifs leur permettant de croiser leurs regards sur un même objet d'étude. Tout professeur peut être responsable de la mise en œuvre et de la conduite de l'un de ces dispositifs. Ceux-ci visent également l'acquisition de connaissances et de compétences, ils s'attachent à développer l'autonomie de l'élève.

Fiche 2 :
PREPARER UNE SÉQUENCE D'ENSEIGNEMENT
EN COLLÈGE ET EN LYCEE

L'enseignement de l'histoire-géographie et de l'éducation civique porte sur des questions, des thèmes, définis par les programmes pour chaque niveau de classe. D'une manière générale chaque question se décline en plusieurs heures de cours ; elle forme une "séquence" pédagogique. Chaque heure de cours ou "séance" correspond à un point particulier de la question. Elle doit donc s'inscrire dans un projet d'ensemble cohérent. C'est la raison pour laquelle **il est nécessaire avant de démarrer une question au programme d'avoir préparé l'ensemble du projet pédagogique pour la séquence, évaluation comprise**, d'avoir fixé le nombre d'heures qui y seront consacrées et faire en sorte de respecter ce choix.

1. Partir des programmes et des fiches ressources qui identifient ce qui est demandé par l'institution. Ils sont essentiels. Il est indispensable de se les procurer sur le site de la DGESCO (<http://eduscol.education.fr/pid23199/programmes-certifications.html>) ou sur le site académique d'histoire-géographie (<http://www.ac-grenoble.fr/disciplines/hg/>).

Les **programmes** fournissent des indications importantes :

- les thèmes et notions à traiter,
- les capacités à développer
- les démarches
- les fourchettes horaires conseillées pour inscrire chaque thème du programme dans un cadre horaire qui convient pour chaque niveau de classe. Le respect de ces indications horaires garantit le traitement des programmes dans leur globalité.
- des indications de problématiques, de démarche à adopter, de points à développer ou seulement à évoquer, parfois de document (s) à privilégier...

Ils sont complétés par des **fiches ressources** qui précisent certains points, proposent des exemples de démarches, des orientations bibliographiques. Travailler avec les fiches ressources est indispensable pour comprendre l'esprit des programmes.

NB : Programmes et fiches ressources sont établis par le même groupe d'experts comprenant des IA-IPR et des professeurs de lycée et collège. Ces groupes sont pilotés par un inspecteur général de l'éducation nationale et un universitaire.

2. Construire une programmation annuelle, en fonction des indications horaires qui figurent dans les programmes. Il est conseillé de partir d'une base horaire réelle, c'est à dire tenant compte des évaluations, des absences éventuelles de la classe (en sortie par exemple) ou du professeur (formation, maladie), ou encore les impondérables qui ne manqueront pas de survenir. Il est donc souhaitable de construire une programmation qui comprenne le nombre de semaines de cours de l'année scolaire moins 3.

Une programmation annuelle doit aussi intégrer les **objectifs** qui couvrent l'ensemble des quatre années du collège et des trois années de lycée. Elle doit tenir compte des finalités des programmes, du contexte local (public scolaire, objectifs du contrat d'objectifs de l'établissement, ressources locales) de façon à construire des itinéraires d'apprentissages adaptés aux élèves et répondant aux attentes de l'institution. Ces objectifs portent sur des connaissances (visant « *in fine* » l'élaboration d'une culture commune) et des compétences : prélèvement d'informations de documents, étude d'un ou de plusieurs documents, rédaction d'un paragraphe (au collège) ou d'une composition (au baccalauréat), construction d'un croquis de synthèse... Connaissances et compétences sont évaluées lors des épreuves d'examen (Brevet des collèges et Baccalauréat). Il s'agit d'épreuves écrites, séries S, ES, L, STG, ST2S et d'épreuves anticipées orales en STI, STL.

NB : Les épreuves de la série S deviennent des épreuves anticipées en fin de première à

dater de la session 2012 du baccalauréat.

La programmation annuelle doit garantir **le strict équilibre entre l'histoire et la géographie** (autant d'heures en géographie qu'en histoire). Ces deux disciplines sont complémentaires et les programmes sont conçus de manière globale. La mise au point d'une programmation permet de bien identifier des démarches pédagogiques et d'articuler l'histoire, la géographie et l'éducation civique. Il est donc nécessaire, d'équilibrer l'histoire et la géographie, et de respecter la quotité horaire d'éducation civique en collège comme en ECJS en lycée.

Il est essentiel de terminer les programmes de façon à répondre aux exigences de formation des futurs citoyens, à garantir la cohérence du cursus disciplinaire de l'élève. Une programmation qui indique la date à laquelle les questions doivent être abordées permet d'identifier rapidement une prise de retard et de réagir en conséquence avant que celui-ci soit trop important. S'il apparaît que du retard a été pris, il est indispensable de réajuster sa programmation en diminuant le volume horaire consacré aux différents thèmes qui restent à aborder. **En aucun cas, il n'est envisageable de supprimer des questions au programme.**

Pour répondre à ces attentes **le professeur doit faire des choix de contenus**. D'une part les programmes de collège et de lycée proposent une grande liberté de choix pédagogiques (choix des études de cas et des exemples) dans la mise en œuvre des thèmes d'étude. D'autre part tout ne peut être étudié avec la même précision, toutes les compétences ne peuvent être mobilisées et approfondies à chaque heure de cours. Une réflexion sur le sens de son enseignement peut aider le professeur à faire ces choix. Il convient également d'éviter de s'étendre exagérément sur certaines questions au prétexte qu'elles intéressent particulièrement les élèves. Certes l'intérêt pour un sujet facilite la mémorisation, mais c'est aussi au professeur de mettre en œuvre son art pour susciter le goût et l'intérêt, voire passionner ses élèves sur l'ensemble des questions, en donnant de la chair et du sens à l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Ces choix sont également facilités par l'usage de problématiques adaptées à l'âge et aux classes. Il conviendra également d'éviter dans les premiers niveaux du collège, de consacrer trop de temps aux évaluations et à leurs corrections (la correction systématique de « devoirs » d'une heure, corrigés pendant une heure est à proscrire). L'évaluation n'est pas une fin en soi, elle sert à vérifier les acquis des élèves.

3. Etablir une progression des apprentissages sur les principales compétences.

Au sein de l'équipe disciplinaire, identifier les principales compétences travaillées dans chaque niveau de classe, et définir un objectif de fin d'année pour chacune d'entre elles (ce que la majorité des élèves doivent savoir faire en fin d'année sur cette compétence). Définir ensuite les leçons sur lesquelles telle ou telle compétence sera travaillée, à quel niveau d'approfondissement.

4. Élaborer une séquence

a. Faire le point sur la maîtrise personnelle des contenus scientifiques du thème d'étude.

Commencer, sans se plonger dans quelque ouvrage ou manuel scolaire que ce soit, par lister les questions qui semblent essentielles à aborder pour traiter le thème. Croiser avec les **fiches ressources sur EDUSCOL**, identifier ses lacunes sur la question.

Consulter, si nécessaire, revues et ouvrages se rapportant au thème (cf la partie « Ressources » de ce dossier). Le cabinet d'histoire-géographie, ou le CDI de l'établissement disposent le plus souvent des ressources essentielles. Les livres du maître, et les sites des éditeurs, correspondant aux manuels des élèves, fournissent des indications bibliographiques utiles, ainsi que des aides à la mise en œuvre des programmes.

b. Organiser la structure et le contenu de la séquence

L'utilisation de **grilles de préparation de cours** s'avère particulièrement efficace et permet de hiérarchiser les objectifs et de définir les différentes étapes de l'heure de cours. L'utilisation de ces grilles permet de terminer plus aisément ce qui a été prévu pendant l'heure de cours. Le conseiller pédagogique, l'équipe disposent d'exemples de grille, et d'autres sont accessibles sur le site académique disciplinaire. Ces exemples ne constituent en rien des modèles, d'autres solutions sont bien sûr envisageables.

Elaborer le plan de la séquence : Mettre en évidence les idées générales de la séquence ; lister les contenus essentiels à faire acquérir aux élèves. Etablir une problématique ou fil directeur pour chaque séance, qui peut être une question autour de laquelle tout le travail des élèves se fera. Actualisée et adaptée au niveau des élèves, elle évite la dispersion et l'accumulation factuelle, aide à hiérarchiser les contenus et à aller à l'essentiel. Elle donne sens à l'enseignement.

c. Fixer des objectifs pour chaque séance.

Il est important de formaliser quelques objectifs, en petit nombre pour chaque séance. On distingue généralement pour une même séance des objectifs de nature différente :

- **notionnels** (par exemple, la « guerre totale », « la frontière »...), indissociables du fil directeur (ou problématique) retenu pour la séance,
- **factuels** (telles ou telles connaissances sur la bataille de Verdun ...) qui nourrit la réflexion sur les notions,
- **méthodologiques** : prélever des informations, comparer, classer, synthétiser, comprendre et utiliser différents langages (langage oral, langage écrit, langage cartographique et plus largement langage de l'image...),
- éventuellement de **savoir être** (travailler en groupe, prendre la parole...);

Fixer des objectifs invite à opérer des choix de contenus et à les hiérarchiser. Il est impensable de vouloir tout dire sur chacun des thèmes abordés dans l'année. Plusieurs années universitaires n'y suffiraient pas ! Rappelons que nos disciplines d'enseignement n'ont pas vocation à former des spécialistes de l'histoire-géographie, mais de **former des futurs citoyens capables de comprendre le fonctionnement du monde dans lequel ils évoluent et de prendre des décisions en connaissance de cause**. C'est donc en résonance avec ce que vivent les élèves, que les thèmes d'étude doivent être implicitement interrogés. Il convient de veiller à ne pas verser dans un encyclopédisme vain qui, bien que rassurant pour l'enseignant, interdirait de finir le programme et ramènerait l'enseignement de l'histoire et de la géographie à un fastidieux et **inutile exercice de pure mémorisation, qui stériliserait l'une de nos finalités disciplinaires qui est de développer l'esprit critique des élèves**.

Acquérir des connaissances n'est pas seulement une fin en soi ; elles doivent permettre la compréhension de notions. Un exemple bien choisi est souvent plus explicite pour les élèves qu'une accumulation souvent mal hiérarchisée.

d. Examiner le contenu du manuel utilisé par les élèves

Repérer les documents qui pourront servir de support à la leçon. Les manuels offrent à la fois des documents d'étude variés (texte, image, carte ...), un texte de leçon, rédigé par les auteurs qui peut être un complément utile des contenus abordés pendant les cours. On y renverra l'élève avec profit, mais ce texte n'est pas un document et n'a pas à être étudié en classe comme un « document source » ; cela n'empêche pas son utilisation en classe comme élément d'un cadrage, apport d'un contenu explicatif ou d'une synthèse.

Tous les éditeurs proposent maintenant des versions électroniques plus ou moins élaborées des manuels. Il est important d'en prendre connaissance ainsi que des modalités d'accès

pour les élèves.

NB : Seules les I.O. donnent l'information sur les programmes ; les manuels ne sont pas le programme, mais seulement des outils pour l'enseignant et les élèves.

e. **Concevoir les approches pédagogiques** possibles pour chaque séance.

- Les leçons préliminaires avant d'aborder une séquence sont à proscrire. Ainsi, il est inutile de rajouter des leçons supplémentaires comme la chronologie ... comment étudier un paysage ... qu'est ce qu'une carte ?... Ce sont des thèmes à aborder, en les incluant dans différentes leçons en s'appuyant sur la progression des apprentissages construite en début d'année.
- S'interroger en amont sur la manière de conduire la leçon. Quelles démarches pédagogiques adopter ? On sera attentif à proposer une variété des approches qui mobilisent différentes capacités : temps d'apport magistral, temps d'échanges et de dialogue construit, mise en activité des élèves,... Le document y tient une place importante, mais il n'a pas à être le point de départ de chaque étude. Les nouveaux programmes insistent sur la place du récit : du professeur, de l'élève. Ce récit peut s'appuyer sur un ou plusieurs documents, certains peuvent être utilisés de façon illustrative, ou inversement, un seul document peut servir de base à l'ensemble de l'étude.
- Préparer le questionnement¹ des documents abordés (il ne vise pas une analyse exhaustive) mais il doit permettre d'éclairer certains éléments du document qui participent à la construction de la leçon et répondent à sa problématique, éviter tout déterminisme, historique ou géographique (par exemple la vision téléologique en histoire ou, en géographie, la démarche qui part du "cadre physique" pour aboutir aux hommes puis aux activités).
- Construire une synthèse, mise en ordre du "discours" de l'histoire ou de la géographie, en mobilisant les élèves sur les modalités et les étapes de sa construction. Cette synthèse constitue une trace écrite de la leçon, notamment dans les classes de collège, (rédaction de phrases récapitulatives; élaboration d'un schéma logique; réalisation d'un croquis ou d'une carte, d'un tableau synoptique...). Il est indispensable que les élèves rédigent, par eux-mêmes, quelques phrases pendant chaque heure de cours au collège et des paragraphes plus importants au lycée. « savoir lire, écrire et parler le français conditionne l'accès à tous les domaines du savoir » cf « le socle commun des connaissances et des compétences ».
- Identifier la nature des travaux proposés aux élèves par lesquels se fait l'acquisition des compétences, des connaissances et des méthodes : lecture, rédaction de phrases simples, élaboration de croquis, acquisition des repères chronologiques ou spatiaux, étude de documents patrimoniaux (collège), mémorisation de localisations au travers de cartes et d'images, mises en relation.
- La maîtrise des langages (oral, écrit ou image), constitue un objectif central de nos enseignements. Il sera donc pertinent, et ce, dès la classe de sixième, de faire dire aux élèves quels mots ou quels éléments fondamentaux (deux, trois) méritent d'être retenus afin d'élaborer avec eux au moins une partie de cette trace écrite, moyen de faire écrire et de vérifier ce qui a été compris. Le reste peut être indiqué par le professeur. Au lycée, il conviendra, par exemple, de faire

¹ NB : Il convient de veiller à se dégager le plus rapidement possible d'un questionnement trop fermé pour aller vers des questions ouvertes qui invitent les élèves à fournir des réponses argumentées. **Savoir répondre aux questions (sur un document ou non) n'est pas l'objectif de l'enseignement de l'histoire-géographie, les questions sont une aide à l'analyse dont il convient progressivement de se détacher. L'élève autonome est celui qui est capable de se poser seul les bonnes questions et d'y répondre.**

rédigé en classe un paragraphe synthétisant ce qui a été retenu d'une étude de cas.

NB : Dans les deux cycles il convient d'éviter de donner la rédaction à faire à la maison, car cet exercice difficile pour certains élèves, nécessite la présence du professeur seul en mesure de leur apporter des clés pour qu'ils progressent et sortent de cet écueil.

- Mettre la classe au travail, ce que ne permet pas un cours magistral. Celui-ci ne peut remplacer une véritable activité didactique, seul moyen d'amener les élèves à intégrer et maîtriser les contenus de la discipline.
- Terminer ce qui a été prévu pendant l'heure de cours de façon à ne pas commencer la leçon suivante par le 3 du II ! Il s'avère utile de terminer une séquence avant les petites vacances. Il est donc nécessaire d'équilibrer la programmation annuelle avec le calendrier. Un agenda prévisionnel est l'indispensable « boussole » de l'enseignant.

Un point sur le statut des apports professoraux.

S'il est vivement conseillé de mettre en activité les élèves afin qu'ils s'approprient méthodes, savoirs et notions, il n'est pas possible d'attendre que les élèves, même dûment guidés, extraient toutes les connaissances de documents, si performants soient-ils. La trace écrite ne peut se réduire aux seules productions des élèves, même si leurs apports ont à être sollicités et consignés. Des apports par le professeur sont légitimes pour :

- Expliquer dans un document, des allusions ou des points que les élèves ne peuvent décrypter seuls,
- suppléer à l'absence d'un document pertinent (les clercs médiévaux ne rédigeaient pas pour les élèves de nos jours !),
- témoigner par le récit d'un événement ou d'une anecdote significative, dresser un rapide portrait d'un personnage historique, évoquer des ambiances historiques ou géographiques, afin de « donner » de la chaire, de la couleur et de la vie.

f. Prévoir l'évaluation

L'évaluation fait partie du processus de formation. Elle permet de situer le niveau d'acquisition des savoirs et savoir-faire de chaque élève, mais aussi d'ajuster au mieux les objectifs pour les séances suivantes. L'évaluation est élaborée en même temps que la préparation de la séquence, car elle doit être en cohérence avec cette séquence (l'élève doit se retrouver en situation d'appliquer et de transférer les acquis de la séquence). Elle permet de vérifier les acquis.

- L'évaluation en fin de séquence : c'est **l'évaluation sommative**, qui permet de vérifier les acquis essentiels et qui nécessite des révisions (elle est programmée une semaine après la fin de la séquence). Celle-ci est en général notée. Elle repose sur un barème construit à partir de critères objectifs de façon à la rendre la plus juste possible. **Elle ne doit en aucun cas piéger l'élève !**
- L'évaluation au fur et à mesure du déroulement de la séquence (toute activité d'élève fait l'objet d'une évaluation qui n'est alors que rarement formelle) : **c'est l'évaluation formative** qui permet l'appropriation de savoir-faire (par l'intermédiaire de différents types d'exercices proposés) au travers desquels s'effectue l'accès aux savoirs essentiels ; l'enseignant effectue individuellement la validation des acquisitions ; il peut aussi proposer une auto-évaluation par les élèves à partir d'objectifs clairement indiqués.
- L'évaluation est diverse :
 - elle peut être écrite ou orale, individuelle ou collective (dans le cas de travaux de groupes),

- elle est variable en temps (au collège, éviter les évaluations qui durent une heure, sauf pour les évaluations « type Brevet »),
- elle doit être adaptée aux différents niveaux du collège (évaluations plus rapides en 6^{ème} - 5^{ème} qu'en 4^{ème} - 3^{ème}, mais aussi plus fréquentes), voire aux différents niveaux à l'intérieur du groupe classe,
- elle évolue au cours de l'année scolaire (en durée et en niveau de difficulté).
- Des grilles de référence pour évaluer, au cours de la scolarité obligatoire les acquisitions du socle commun, pourront être consultées sur le site EDUSCOL (<http://eduscol.education.fr/cid45625/presentation.html>). Elles permettront de concevoir des exercices...
- Elle consiste en **exercices**.
 - analyse d'un document (texte, image, carte, données chiffrées ...).
 - On peut choisir des documents similaires à ceux qui ont été étudiés en classe de façon à ce que les élèves puissent transférer sur d'autres supports, ce qui a été analysé précédemment.
 - mise en relation de plusieurs documents,
 - rédaction (phrases récapitulatives sur des documents questionnés au préalable, paragraphe argumenté en collège, rédaction d'une réponse organisée et entraînement à la composition en lycée),
 - réalisation d'un croquis (croquis muet à compléter, tracé d'unités paysagères à partir de la photographie d'un paysage, croquis de synthèse),
 - repères spatiaux ou chronologiques.

NB : Les exercices à trous, même pour de jeunes élèves, ne permettent pas une véritable réflexion et devront être évités. Les exercices qui invitent les élèves à écrire (résumer, synthétiser, argumenter) et contribuent à la maîtrise des langages sont à privilégier.

L'enseignant indique le barème de son évaluation et les critères évalués (connaissances, expression, enchaînement logique des idées, légende, précision des localisations, soin pour les exercices de cartographie ...)

Toutes les évaluations ne portent pas systématiquement sur l'ensemble du chapitre ni sur la totalité des compétences.

Fiche 3 :
METTRE EN OEUVRE LA SEANCE :
L'ENSEIGNANT DANS LA CLASSE

1. La prise de contact.

Les toutes premières heures de cours sont fondamentales, elles donnent l'essentiel du ton de l'année. Quelques éléments à avoir en tête :

- Avoir conscience de son nouveau statut, **celui du professeur d'histoire-géographie** des classes qui sont confiées, et de ses responsabilités vis-à-vis des élèves.
- On veillera par respect pour les élèves et pour la fonction de professeur à avoir une tenue vestimentaire correcte, d'employer un langage convenable qui n'a pas pour autant à être précieux.
- Les élèves ne sont pas des « copains », ou des adolescents de camp de vacances. Une certaine distance est à établir et à ajuster au cours de l'année. Il est plus facile de se rapprocher de ses élèves que de s'en éloigner.
- Adopter une attitude ferme dans les exigences : si le silence est demandé par le professeur, celui-ci ne doit pas poursuivre avant de l'avoir obtenu ! Rien de plus nuisible qu'un cours dans le brouhaha ponctué de nombreux « chuts ! » du professeur.
- Ne rien promettre que l'on ne puisse tenir.

2. Avant la séance.

- Réserver la salle s'il s'agit d'une salle spécifique.
- Préparer les éventuelles photocopies nécessaires.
- Installer les cartes murales, le matériel audiovisuel et/ou informatique.
- Vérifier la présence de craies ou feutres.

3. En début d'heure

a. Entrée en classe.

Chaque établissement possède sa propre procédure d'entrée en classe : alignement dans le couloir ou non, les élèves s'assoient dès leur arrivée à leur place/ils restent debout jusqu'à ce que le professeur leur disent de s'asseoir. Il convient donc de s'informer sur la présence ou non d'une culture d'établissement sur ce point.

Dans la négative, la procédure suivante permet d'installer une certaine autorité et de commencer l'heure dans le calme (tout particulièrement en collège) :

- Les élèves entrent en classe, vont à leur place et restent debout. Ils sortent leurs affaires qu'ils posent sur leur bureau (trousse, manuel, cahier d'histoire-géographie).
- Lorsque tout le monde est prêt, le professeur donne l'autorisation de s'asseoir.

b. Faire l'appel et remplir le cahier d'absences.

L'appel peut être nominatif (conseillé en début d'année pour apprendre à connaître les élèves), mais il peut aussi se réduire à un comptage des présents et une identification des absents.

NB : Ne pas faire l'appel est une faute professionnelle qui peut valoir de sérieux ennuis pour le cas où un élève absent aurait un accident alors qu'il devrait être en cours et que son absence n'a pas été signalée à l'administration.

Pendant ce temps les élèves peuvent relire la leçon précédente, ou sortir les travaux attendus pour ce jour.

En collège, on sera plus attentif à cette règle et l'on exigera/vérifiera des élèves qu'ils

complètent leur cahier de textes. Donner le travail en début d'heure, permet aux élèves de savoir sur quoi portera la leçon et ce qu'il est important d'avoir compris pour réaliser le travail à la maison.

4. Le déroulement de l'heure de cours : le contenu

Il est fondamental que les élèves comprennent la logique d'une leçon, qui ne doit être en aucun cas une juxtaposition d'exercices isolés. Pour cela, la structure du cours doit être visualisable par les élèves. Différentes possibilités s'offrent à l'enseignant :

- L'enseignant l'écrit progressivement au tableau (mais il tourne le dos à la classe, ce qui peut provoquer quelques écarts de discipline) ;
- il peut aussi la préparer sur transparent et la présenter progressivement au rétroprojecteur (cette méthode permet à l'enseignant d'être plus disponible, de rester au milieu de ses élèves et d'en être plus proche). Ce dispositif facilite l'interrogation orale collective rapide sur le cours précédent en début d'heure, qui permet de faire la liaison avec le cours suivant.
- Il peut préparer un diaporama ou un document sur traitement de texte projeté au vidéoprojecteur. Le traitement de texte peut permettre de compléter plus aisément la trace écrite proposée par les élèves par exemple.

Ensuite,

- Présenter brièvement le sujet d'étude (thème et durée de l'étude).
- Faire écrire le titre et faire relever les pages du manuel correspondant à cette étude.
- Indiquer la date (très pratique, car elle est un repère pour l'élève qui sait ainsi ce qui est à revoir pour la séance suivante).
- Annoncer la problématique (le fil directeur) de la leçon. Elle peut-être formulée sous forme de questions, mais la forme interrogative n'est pas obligatoire. Les objectifs du cours doivent être communiqués en amont aux élèves, ou être indiqués sur une fiche de mise en activité. Ces objectifs peuvent être mis en évidence au fur et à mesure du déroulement de la séance.
- Aborder une partie de la séquence, c'est-à-dire une séance ;

Il est déconseillé de faire travailler les élèves sur plus de trois ou quatre documents par heure de cours, surtout en collège.

L'analyse des documents par les élèves à partir d'un questionnement (écrit ou oral) :

- il s'agit d'identifier le document et de le faire présenter,
- il s'agit de mettre en évidence seulement ce qui illustre la problématique de la leçon et de la partie abordée.

Lors d'une **mise en activité des élèves**, plusieurs temps doivent être respectés :

- le travail de production ou d'analyse de documents (l'enseignant contrôle la réalisation individuelle de ce travail, observe les productions, aide ponctuellement les élèves en difficulté) en circulant dans toute la classe,
- La mise en commun orale de ce travail (l'enseignant peut ainsi faire émerger les notions essentielles et les fait mettre en évidence par l'élève),
- La réalisation d'une synthèse qui peut prendre des formes diverses selon le niveau de la classe,
- La mise en évidence des acquis essentiels.

Remplir le cahier de textes de la classe, si cela n'a pas été fait en début de cours. Le cahier de texte doit obligatoirement contenir :

- Les grandes lignes du travail réalisé en classe : plan de la leçon, éventuellement notions, compétences travaillées.
- Le travail à faire à la maison.

- Les sujets des évaluations données.

L'ensemble de ces éléments doit être daté, mais ils n'ont pas à être obligatoirement manuscrits. Toutefois, tout document photocopié inséré dans le cahier de textes doit y être collé, ou pour les évaluations, éventuellement daté et placé dans une enveloppe fermant.

Un nombre croissant d'établissements disposent d'un cahier de textes électronique. Celui-ci peut être complété de chez vous et permet d'attacher des pièces jointes ce qui peut vous faire gagner du temps. Bien souvent, les cahiers de textes électroniques dépassent la fonction initiale du cahier de textes et deviennent de véritables interfaces entre le professeur et ses élèves.

NB : Remplir le cahier de textes est une obligation réglementaire. Le cahier de textes est la trace du travail effectué pour chaque heure de cours. Il est un référent pour les élèves et leurs parents, le chef d'établissement et le conseiller pédagogique ou l'inspecteur. Seul le cahier de textes est opposable à des élèves ou des parents contestant une note ou une sanction pour travail non fait ... dès lors que le travail à faire y est dûment porté. Il est aussi très utile en cas de remplacement imprévu.

Pour se dérouler correctement, une heure de cours doit contenir des variations de rythmes : elle ne peut être conduite tambour battant (les élèves et le professeur s'épuisent, et finissent par décrocher), elle ne peut non plus être léthargique (tout le monde s'endort). Un élève ne peut pas avoir la même qualité d'attention durant 50 minutes. Des temps différents peuvent s'envisager parmi la liste suivante, ni exhaustive, ni limitative :

- mise au point scientifique du professeur
- apport de consignes du professeur
- lectures silencieuse de documents
- lecture orale d'un texte par un ou plusieurs élèves
- production d'écrit
- travaux de groupes
- cours dialogué
- rédactions individuelles
- visionnement d'un document audiovisuel
- écoute d'un extrait audio

5. Le déroulement de l'heure de cours : la gestion du groupe classe

a. L'attitude des élèves

Donner des consignes précises et s'y tenir très scrupuleusement (sans quoi le professeur n'est plus crédible, ce qui ne doit pas interdire des ajustements si nécessaire) :

- **consignes de travail** : cf ci-dessus pour le travail en classe; imposer des règles pour le rendu du « travail maison » (notamment le respect de la date),
- **consignes de comportement** : prendre la parole après y avoir été invité; écouter la parole de l'autre ; être attentif aux propos de l'enseignant ; se concentrer sur son travail... cf les compétences sociales et civiques du socle commun.
- **sanctionner l'indiscipline de manière éducative** (il faut expliquer à l'élève pourquoi il est puni et lui donner une punition qui l'aidera à progresser ; toutefois, pour qu'elle porte ses fruits, la punition doit être exceptionnelle !). On veillera à éviter l'inflation des sanctions qui traduit l'échec du professeur. En cas de difficultés avec un élève, ne pas hésiter à en discuter avec les collègues de la classe pour convenir collectivement de la manière de gérer l'élève et de prévenir les conflits, qui doivent absolument être évités.

b. L'attitude de l'enseignant

- Il est indispensable de **se déplacer dans la classe**, et de se positionner à différents endroits de manière à occuper tout l'espace et n'oublier aucune des parties du groupe. Un professeur qui reste cantonné à son tableau est en général un professeur qui est sur la défensive.
- Il faut s'efforcer de **faire participer l'ensemble de la classe** : ne pas s'adresser toujours aux mêmes élèves (ce qui laisse à l'abandon le reste de la classe et entraîne la démotivation), solliciter les élèves silencieux (Attention, certains élèves sont experts dans l'aptitude à se rendre « transparents » !) même s'ils vont prendre la parole avec difficulté ou les plus difficiles est un moyen de reconnaître leur existence en les valorisant.
- Lors des **prises en activité** des élèves, l'enseignant doit s'intéresser au travail de chacun (c'est un moyen de contrôle et de validation du travail ; c'est aussi un attendu de l'élève qui est stimulé par l'intérêt que lui porte l'enseignant). Mais dans un premier temps, il est indispensable de balayer l'ensemble des travaux des élèves, si un grand nombre a des difficultés, c'est que les consignes données ne sont pas claires ou que l'exercice n'est pas adapté. Il convient alors de faire une réponse collective (soit en explicitant les consignes, soit en donnant une clé) de façon à remettre tout le monde sur les rails.
- Il est indispensable **d'encourager les élèves**, de leur prouver qu'ils peuvent progresser ; ne pas hésiter à effectuer l'analyse des erreurs des élèves car elle oblige à raisonner et cela facilite les acquisitions. Ne pas hésiter à valoriser un élève qui a réussi. De la même manière, indiquer sur une copie ce que l'élève a réussi (surtout sur une mauvaise copie) et ne pas se limiter à noter ce qui ne va pas !

6. Après la séance, analyser ses pratiques

Il est essentiel de faire un retour sur sa séance : c'est elle bien, mal déroulée, les objectifs ont-ils été atteints. Chercher des explications dans la (non)pertinence de ses choix, de ses relations avec les élèves, essayer de comprendre pourquoi telle séance s'est mal déroulée contrairement à telle autre : les objectifs étaient-ils adaptés, les documents pertinents, l'ambiance de classe orientée au travail... ? Préparer ses cours en utilisant l'ordinateur permet aisément de faire les modifications nécessaires lorsque l'on découvre que des améliorations sont possibles. Ainsi, le cours devient évolutif et au cours des années, il se transforme progressivement.

Là encore l'utilisation de grilles de préparations (voir plus haut) s'avère particulièrement efficace.

Elles peuvent rapidement, remplacer complètement les préparations de cours linéaires traditionnelles.

L'expérience montre que travailler avec une grille d'une page correspondant à une séance d'une heure de cours, amène à aller à l'essentiel et permet de visualiser rapidement la démonstration, répondant à la problématique posée.

7. La correction de l'évaluation est un moment fondamental dans l'apprentissage.

Il convient de rapidement donner aux élèves un bilan global des résultats de la classe et d'indiquer les points forts et les points faibles des copies avant de les rendre, afin que l'élève puisse se situer par rapport à ses camarades. L'appréciation du professeur sur la copie doit expliciter la note et montrer à l'élève comment il peut progresser. Elle doit indiquer les points forts.

C'est après l'évaluation donnée aux élèves que l'enseignant peut dresser un bilan de l'efficacité de son cours. Il identifie les acquis des élèves, les notions et savoir-faire sur lesquels il conviendra de retravailler. Commettre des erreurs est inévitable, surtout en débutant ; encore faut-il en avoir conscience, les reconnaître et chercher à y remédier

efficacement dans l'intérêt de tous.

NB : ne pas hésiter à prendre conseil auprès du conseiller pédagogique et de l'équipe, des collègues d'une autre discipline), à assister à leur cours. Penser également à préparer, quand vous en éprouvez la nécessité, des questions à poser lors d'une Journée de l'inspection, d'une visite ou d'une inspection.

FICHE 4 : DES RESSOURCES EN HISTOIRE - GEOGRAPHIE

Des lieux et des outils

L'**établissement**, dans lequel il existe deux lieux clefs :

- **Le laboratoire d'histoire-géographie** contient un certain nombre d'ouvrages, de revues, de cartes, de fonds de cartes, de documents vidéo très utile. Prendre contact avec le responsable du laboratoire ou un collègue d'histoire géographie. Proposer éventuellement des achats.
- **Le CDI²** contient des ouvrages et est très souvent abonné à des journaux ou revues. Il dispose aussi d'outils de recherche documentaire qui permettent d'accéder aisément aux informations du fond documentaire. Il possède souvent un accès Internet. Prendre contact avec le documentaliste.

Les médiathèques ou les bibliothèques municipales. L'établissement possède peut-être un abonnement : se renseigner auprès du documentaliste. Si ce n'est pas le cas, il pourra être nécessaire de demander que l'établissement s'abonne, soit prendre un abonnement personnel. Pour les sites en ligne, vous pouvez demander conseil à Jean Pierre Meyniac, IANTE (interlocuteur académique pour les nouvelles technologies en éducation) pour l'histoire géographie et l'éducation civique ; adresse courriel : jean-pierre.meyniac@ac-grenoble.fr

Les revues

- **La Documentation Photographique** : un numéro mensuel, indispensable pour approfondir les questions à enseigner, tant pour la mise au point scientifique que pour les documents proposés, ainsi que les pistes de mise en œuvre dans les classes.
- **Géoconfluences** <http://geoconfluences.ens-lsh.fr/index.htm> . Site de ressources pour l'enseignement en Géographie (collèges, lycées) - Desco - (Direction de l'Enseignement Scolaire) et l'ENS LSH (Ecole Normale **Supérieure**)
- **L'Histoire,**

² Pour disposer du manuel en cours dans l'établissement : il en existe souvent un exemplaire au CDI, ou au laboratoire d'histoire géographie.

Pour obtenir un spécimen gratuit auprès des éditeurs, en cas d'affectation provisoire (TZR affecté sur une suppléance, contractuels, vacataires) solliciter l'éditeur du manuel en usage dans les classes en joignant à la demande de « spécimen » une attestation d'exercice prouvant l'affectation dans l'établissement et le niveau des classes en responsabilité. Attention, il faut souvent compter plusieurs semaines avant l'arrivée du manuel.

- **Le site EDUSCOL : ressources nationales pour faire la classe.**
<http://eduscol.education.fr/>

- **Les sites de St Dié et de Blois** pour les ressources liées aux festivals :
<http://fig-st-die.education.fr/> et www.rdv-histoire.com/

Les grands portails institutionnels

- **Le portail de la culture (notamment pour l'histoire des arts) :**
<http://histoiredesarts.culture.fr/>

- Le Ministère de l'Education Nationale : <http://educnet.education.fr>

- L'académie de Grenoble : <http://www.ac-grenoble.fr> (dont l'accès à votre espace i-prof :
<https://bv.ac-grenoble.fr/iprof/ServletIprof>)

- Le CRDP de l'académie (<http://www.crdp.ac-grenoble.fr/>) et l'accès au réseau des huit médiathèques et centres-ressources de l'académie <http://doc-en-ligne.crdp.ac-grenoble.fr/>

Histoire-géographie-éducation civique : sites institutionnels :

- Le site académique histoire-géographie : [http:// ac-grenoble.fr/disciplines/hg/](http://ac-grenoble.fr/disciplines/hg/)
- Le portail d'accès aux autres sites académiques :
<http://www.educnet.education.fr/histgeo/informations-tice/sites-academiques-HG>
- Le site Educnet (Tic et histoire-géographie) :
<http://www2.educnet.education.fr/histgeo>
- Les enseignements, les réformes, les examens, les programmes :
<http://eduscol.education.fr>

Quelques sites personnels ou associatifs intéressants :

- Un site de mutualisation : <http://www.clionautes.org>
- Le café pédagogique : <http://www.cafepedagogique.net>

Le Réseau SCEREN

Le réseau SCEREN (CNDP - CRDP) <http://www.cndp.fr> propose de très nombreuses ressources pédagogiques, outre les textes officiels des programmes, des dossiers en ligne, des ressources documentaires (en particulier autour de l'image) et des références bibliographiques.

Les librairies de l'académie de Grenoble (**ressources pédagogiques ; instructions officielles**)

CRDP : 11 Avenue Général Champon, 38 031 Grenoble Cedex

Tel : 04 76 74 74 74 - Fax : 04 76 17 14 05 - Adresse courriel : crdp@ac-grenoble.fr

CDDP

* **Ardèche**, Route des Mines ; BP 713, 07007 Privas Cedex Tel : 04 75 66 90 70 - Fax :
04 75 66 90 79 – Adresse courriel : cddp07@ac-grenoble.fr

* **Drôme**, 10 rue de la Manutention, BP 2110, 26 021 Valence Cedex Tel : 04 75 82 43
43 - Fax : 04 75 82 43 33 – Adresse courriel : cddp26@ac-grenoble.fr

- * **Isère**, CDDP même adresse et coordonnées que le CRDP de Grenoble – Adresse courriel : cddp38@ac-grenoble.fr
- * **Savoie**, 2, avenue Jean Jaurès, 73 026 Chambéry Cedex Tel : 04 79 69 83 83 - Fax : 04 79 96 13 58 – Adresse courriel : cddp73@ac-grenoble.fr
- * **Haute-Savoie**, 2 rue des Aravis, BP 830, 74 000 Annecy Tel : 04 50 23 79 36 - Fax : 04 50 23 84 78 – Adresse courriel : cddp74@ac-grenoble
- CLDP Nord Isère (Bourgoin – Jailleu)**, rue des Marettes, BP 116, 38303 Bourgoin – Jailleu Cedex Tel : 04 74 93 61 69 – Adresse courriel : cldp38@ac-grenoble.fr

Les éditeurs

- **Belin**, BP 205 - 75 264 Paris cedex 06, Tel : 01 55 42 84 00. Site web : <http://www.editions-belin.com/>
- **Bertrand Lacoste**, 36 rue St Germain l'Auxerrois - 75 041 Paris cedex 01, Tel : 01 53 40 53 53. Site web : <http://www.bertrand-lacoste.fr/>
- **Breal**, 1 rue de Rome - 93 561 Rosny sous Bois cedex, Tel : 01 48 12 22 22. Site web : <http://www.editions-breal.fr/>
- **Delagrave**, 15 rue Soufflot - 75 005 Paris, Tel : 01 44 41 89 36. Site web : www.delagrave-edition.fr
- **Hachette**, LPC Hachette Education - service enseignants, 86 508 Montmorillon cedex
Tel : 01 43 92 32 06. Site web : www.hachette-education.com
- **Hatier**, 8 rue d'Assas - 75 278 Paris cedex 06, Tel : 01 49 54 49 54. Site web : www.editions-hatier.fr
- **Larousse – Bordas**, 21 rue du Montparnasse - 75283 Paris cedex 06, Tel : 08 25 00 06 26. Site web : www.editions-bordas.fr
- **Magnard**, 63 Bd St Germain, 75 005 - Paris ou BP 22, 23220 Bonnat Tel : 01 40 51 86 07. Site web: www.magnard.fr
- **Nathan**, Nathan infoservice 75 704 - Paris cedex 13 Tel : 05 44 62 62. Site web : www.nathan.fr

Fiche 5 : L'INSPECTION

L'inspection est un rendez-vous régulier qui assure l'interface entre des professeurs, des équipes, un réseau, d'une part, le recteur et l'inspection générale, d'autre part.

Cette interface permet de « piloter » la discipline en assurant la diffusion des nouveaux programmes, des nouvelles approches, des innovations, des dispositifs, et de faire remonter les satisfactions, les réussites, les expérimentations et les problèmes rencontrés sur le terrain vers le recteur et l'Inspection générale.

Par les visites dans les classes et les établissements, l'inspection a pour but

- De contrôler la mise en application de la règle commune partagée (les programmes, la forme des examens et des évaluations, les horaires, les dispositifs, le respect des valeurs républicaines)
- D'impulser une dynamique dans nos disciplines afin de garantir la qualité de leur enseignement.

Les IA-IPR s'appuient, à hauteur des établissements, sur des conseillers pédagogiques et travaillent toujours en étroite collaboration avec le chef d'établissement, principal ou proviseur. A hauteur de l'Académie, l'animation pédagogique, l'accompagnement des pratiques et des enseignements disciplinaires et transversaux, sont relayés par un réseau de professeurs-formateurs.

Lors des visites dans les classes, l'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) exprime deux postures.

1 – C'est un expert de la didactique dans sa discipline.

Il observe une leçon, analyse une pratique au regard de l'actualisation scientifique des contenus, de la demande de l'institution et de la spécificité des élèves. Il apprécie la pertinence de la transposition vers les élèves et la situation d'apprentissage (problématique, objectifs, moyens, évaluation des savoirs et des compétences). Trois questions accompagnent son observation : qu'apprennent les élèves ? Comment l'apprennent-ils ? Le professeur a-t-il conscience des finalités de l'enseignement de sa discipline ?

Au cours d'un entretien qui suit la leçon, il demande à l'enseignant d'explicitier ses choix et de théoriser sa pratique. Le dialogue permet d'éclairer certains points, d'analyser les écarts entre le « prévu » et le « réalisé », de proposer quelques remédiations, de dégager quelques marges de progression et de repartir avec un projet individuel mais qui s'inscrit dans celui de l'équipe disciplinaire et les objectifs de l'établissement (formation continue, travail en équipe, enrichissement de la palette professionnelle, investissement dans l'établissement ou au service de la discipline).

2 – C'est un évaluateur.

Pour les professeurs stagiaires, certifiés ou agrégés, l'inspection permet de formuler un avis sur la pratique du professeur stagiaire ; le jury académique se prononce au vu des avis de l'inspection et du chef d'établissement pour la titularisation du professeur stagiaire.

Pour les professeurs titulaires : après concertation avec ses collègues IA-IPR d'Histoire et de Géographie, l'inspecteur pédagogique régional attribue (pour les Certifiés), propose (pour les Agrégés) une note au professeur visité dans le cadre d'une grille nationale. Cette note

permet au professeur (fonctionnaire de l'Etat ou assimilé pour l'Enseignement Privé) de progresser dans sa carrière plus ou moins rapidement (grand choix, choix et ancienneté). Il est préférable de recevoir des visites régulières afin d'actualiser sa notation pédagogique et de s'assurer un déroulement de carrière satisfaisant.

Au cours de ses visites, l'IA-IPR repère également les collègues susceptibles d'assurer des responsabilités ou des missions au sein des établissements (coordonnateurs de discipline) ou de la discipline au niveau départemental, académique ou national (tuteur, chargé de service éducatif, formateur, membre des jurys d'examens et concours, concepteur de sujets, membre de groupe d'experts).

Une inspection est donc une rencontre qui contribue à souder une communauté dont les objectifs restent bien d'assurer la meilleure qualité possible de l'enseignement de l'Histoire, de la Géographie, de l'Education civique et de contribuer à la promotion de nos disciplines en affirmant leur utilité sociale, culturelle et éducative.

ANNEXE 1

Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010

Encart - Formation des enseignants

Définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier

Annexe

LES DIX COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Les compétences professionnelles à acquérir au cours de la formation mettent en jeu des connaissances, des capacités à les mettre en œuvre et des attitudes professionnelles. Déclinées en fonction du métier exercé, professeurs, conseillers principaux d'éducation, elles sont toutes, à un titre ou à un autre, également indispensables.

1 - Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent public, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.

Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogiques dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

Connaissances

Le professeur connaît :

- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
- les institutions (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ;
- les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;
- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;
- les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'Éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligation de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;
- le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;
- la convention internationale des droits de l'enfant ;
- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
- l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
- les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

Capacités

Le professeur est capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

Attitudes

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :

- à faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
- à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;

- à respecter les élèves et leurs parents ;
- à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
- à respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ;
- à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
- à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

2 - Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline.

Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves. Qu'il présente des connaissances, fournisse des explications ou donne du travail, il s'exprime avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves. Il sait décrire et expliquer simplement son enseignement à la diversité de ses interlocuteurs, en particulier les parents.

Connaissances

Tout professeur possède les connaissances attendues d'un diplômé de l'enseignement supérieur, dans la maîtrise de la langue écrite et orale (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le professeur des écoles connaît en outre :

- les mécanismes d'apprentissage du langage en maternelle et le développement des capacités d'expression orale tout au long de la scolarité primaire ;
- les mécanismes d'apprentissage de la lecture et ses obstacles ;
- les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture ;
- les règles fondamentales de l'orthographe et de la grammaire.

Capacités

Le professeur est capable :

- de repérer les obstacles à la lecture, les déficiences du langage oral et écrit en identifiant les difficultés que peuvent rencontrer les élèves ;
- de construire des séquences d'enseignement qui visent des objectifs de développement de l'expression orale et écrite des élèves ;
- de communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral :
 - . avec les élèves, au cours des apprentissages (transmission des connaissances, organisation du travail en classe et du travail personnel à fournir, etc.),
 - . avec les parents, au cours des échanges personnalisés ou collectifs.

Attitudes

Le souci d'amener les élèves à maîtriser la langue conduit le professeur :

- à intégrer dans les différentes situations professionnelles l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves ;
- à veiller dans toutes les situations d'enseignement ou éducatives au niveau de langue des élèves, à l'écrit et à l'oral.

3 - Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

Une bonne maîtrise des savoirs enseignés est la condition nécessaire de l'enseignement.

Le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites aux programmes. Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, les repères annuels de sa mise en œuvre, ses paliers et ses modalités d'évaluation. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements.

Il possède aussi une solide culture générale qui lui permet de contribuer à la construction d'une culture commune des élèves. Il pratique au moins une langue vivante étrangère.

Connaissances

Le professeur des écoles connaît :

- les objectifs de l'école primaire et du collège ;
- les concepts et notions, les démarches et les méthodes dans chacun des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire.

Le professeur des lycées et collèges :

- connaît les objectifs de l'école primaire, du collège et du lycée ;
- maîtrise l'ensemble des connaissances dans sa ou ses disciplines et élargit sa culture aux disciplines connexes ;
- situe sa ou ses disciplines, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent.

Capacités

Le professeur des écoles est capable :

- d'organiser les divers enseignements en les articulant entre eux dans le cadre de la polyvalence ;
- de profiter de la polyvalence pour construire les apprentissages fondamentaux ;

- d'insérer dans les apprentissages les exercices spécifiques et systématiques pour développer les automatismes (lecture, écriture, calcul, grammaire, orthographe, éducation physique, etc.).

Le professeur du second degré est capable d'organiser l'enseignement de sa discipline en cohérence avec les autres enseignements.

Attitudes

La maîtrise scientifique et disciplinaire du professeur le conduit à :

- une attitude de rigueur scientifique ;
- à participer à la construction d'une culture commune des élèves.

4 - Concevoir et mettre en œuvre son enseignement

Le professeur est un spécialiste de l'enseignement de sa ou de ses disciplines, c'est-à-dire qu'il est capable d'assurer, sur la durée d'une année scolaire, l'apprentissage effectif de ses élèves dans le cadre d'un enseignement collectif. Pour cela, il maîtrise la didactique de sa ou de ses disciplines, et il est capable de mettre en œuvre des approches pluridisciplinaires ; il connaît les processus d'apprentissage et les obstacles que peuvent rencontrer les élèves et la manière d'y remédier ; il est capable d'élaborer des programmations et de répartir les apprentissages dans le temps. Il sait prendre en compte ce qui a été réalisé précédemment.

Le professeur peut être appelé à participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage et être formé en conséquence.

Connaissances

Le professeur connaît :

- les objectifs à atteindre pour un niveau donné, dans le cadre de son enseignement ou de son domaine d'activité ;
- les programmes d'enseignement et les principales ressources, notamment numériques, qui le concernent à tous les niveaux d'enseignement des premier et second degrés ;
- les fondements de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus ;
- les différents supports et les outils notamment numériques nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des apprentissages.

Capacités

Le professeur est capable :

- de définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels ;
- de raisonner en termes de compétences ;
- de mettre en œuvre une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle ;
- de mettre en œuvre une progression différenciée selon les niveaux des élèves ;
- de s'appuyer sur ses connaissances des processus d'apprentissage des élèves et de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte ;
- d'intégrer dans son enseignement l'usage des technologies numériques ;
- de prendre en compte les résultats des évaluations dans la construction d'une progression pédagogique ;
- d'intégrer dans son enseignement la prévention des risques professionnels.

Attitudes

Le professeur est conduit :

- à développer des approches pluridisciplinaires et transversales fondées sur les convergences et les complémentarités entre les disciplines ;
- à construire des activités permettant d'acquérir la même compétence par le biais de plusieurs disciplines ;
- à mettre sa discipline au service de projets ou dispositifs pluridisciplinaires ;
- à apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires numériques ou non et livres du professeur associés, ressources documentaires numériques ou non, logiciels d'enseignement, etc.).

5 - Organiser le travail de la classe

Le professeur sait faire progresser tous les élèves d'une classe aussi bien dans la maîtrise des connaissances, des capacités et des attitudes que dans le respect des règles de la vie en société ; ses exigences portent sur les comportements et il fait en sorte que les élèves attachent de la valeur au travail personnel et collectif.

Connaissances

L'École est partie prenante dans la formation des futurs citoyens. À ce titre, elle doit dispenser les règles du vivre-ensemble, inciter à la tolérance et au respect d'autrui. Cette mission d'éducation suppose que l'école est elle-même un lieu où la violence est exclue. À cette fin, il est essentiel que les futurs professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation disposent des connaissances de base en matière de gestion des groupes et des conflits.

Capacités

Le professeur est capable :

- de prendre en charge un groupe ou une classe, de faire face aux conflits, de développer la participation et la coopération entre élèves ;
- d'organiser l'espace de la classe et le temps scolaire en fonction des activités prévues ;
- d'organiser les différents moments d'une séquence ;
- d'adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, etc.).

Attitudes

Dans toute situation d'enseignement, le professeur veille à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.

6 - Prendre en compte la diversité des élèves

Le professeur met en œuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves.

Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse. Il prend en compte les différents rythmes d'apprentissage, accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin.

Il connaît les mécanismes de l'apprentissage dont la connaissance a été récemment renouvelée, notamment par les apports de la psychologie cognitive et des neuro-sciences.

Il amène chaque élève à porter un regard positif sur l'autre et sur les différences dans le respect des valeurs et des règles communes républicaines.

Connaissances

Le professeur connaît :

- les éléments de sociologie et de psychologie lui permettant de tenir compte, dans le cadre de son enseignement, de la diversité des élèves et de leurs cultures ;
- les dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap.

Capacités

Le professeur est capable :

- de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves ;
- de déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits ;
- d'adapter son enseignement à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, aide personnalisée, programme personnalisé de réussite éducative) en s'appuyant notamment sur les outils numériques à sa disposition et à celle des élèves ;
- dans le premier degré, de contribuer, avec les personnels qualifiés, à la mise en œuvre des aides spécialisées ;
- au lycée de mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé ;
- de participer à la conception d'un « projet personnalisé de scolarisation », d'un « projet d'accueil individualisé » pour les élèves à besoins particuliers et les élèves handicapés ou malades en s'appuyant sur des démarches et outils adaptés et sur les technologies de l'information et de la communication.

Attitudes

Le professeur veille :

- à préserver l'égalité et l'équité entre élèves ;
- à ce que chaque élève porte un regard positif sur lui-même et sur l'autre.

7 - Évaluer les élèves

Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.

Connaissances

Le professeur connaît :

- les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer ainsi que les usages qui peuvent en être faits ;
- les principes et outils de validation et de certification.

Capacités

Le professeur est capable :

- de comprendre les fonctions de l'évaluation ;
- de concevoir des évaluations aux différents moments de l'apprentissage, c'est-à-dire :
 - . définir le niveau d'exigence de l'évaluation,
 - . utiliser différentes méthodes d'évaluation (tests, feuilles de positions, grilles d'observation, etc.),
 - . adapter le support et le questionnement en référence aux objectifs et au type d'évaluation que l'on souhaite mener,
 - . expliciter les consignes, guider les élèves dans la préparation de l'évaluation,
 - . expliciter les critères de notation,
 - . analyser les réussites et les erreurs constatées,
 - . concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis (exercices d'entraînement, exercices de mémorisation oraux ou écrits, activités d'aide, de soutien et d'approfondissement, etc.) ;
- de développer les compétences des élèves dans le domaine de l'autoévaluation ;
- de pratiquer la validation des acquis, l'évaluation certificative (examens, contrôle en cours de formation, compétences linguistiques incluses dans le cadre européen commun de référence pour les langues, paliers de validation du socle commun, B2i, etc.).

Attitudes

Le professeur pratique l'évaluation dans le cadre d'une relation claire et de confiance et pour cela :

- il mesure ses appréciations ;
- il valorise l'exercice et le travail personnel des élèves ;
- il veille à ce que chaque élève soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire.

8 - Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

Tout professeur est concerné par l'usage des outils numériques et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Au sortir de sa formation universitaire il doit avoir acquis les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.

Les connaissances et les capacités attendues sont celles relatives aux compétences du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant », attesté dans le cadre du master.

Connaissances

Le professeur maîtrise :

- les connaissances relatives aux compétences inscrites dans le référentiel du C2i de niveau 2 « enseignant » ;
- les droits et devoirs liés aux usages des Tic.

Capacités

Le professeur est capable de :

- concevoir, préparer et mettre en œuvre des contenus d'enseignement et des situations d'apprentissage s'appuyant sur les outils et ressources numériques ;
- participer à l'éducation aux droits et devoirs liés aux usages des technologies de l'information et de la communication ;
- s'impliquer dans l'éducation à un usage civique, éthique et responsable des réseaux numériques ouverts sur l'internet et à leurs risques et dangers éventuels ;
- utiliser les Tic et les outils de formation ouverte et à distance pour actualiser ses connaissances ;
- travailler en réseau avec les outils du travail collaboratif.

Attitudes

Le professeur observe une attitude :

- critique vis-à-vis de l'information disponible ;
- réfléchie et responsable dans l'utilisation des outils interactifs exigée des élèves.

Il actualise ses connaissances et compétences au cours de son exercice professionnel.

9 - Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

Le professeur participe à la vie de l'école ou de l'établissement. Il contribue également à la vie de l'institution scolaire à l'échelle de la circonscription du premier degré, du département, de l'académie ou même à celle du territoire national en participant à la formation initiale et continue des professeurs.

Il travaille avec les équipes éducatives de l'école et de ses classes ainsi qu'avec des enseignants de sa ou de ses disciplines. Le conseil des maîtres à l'école, le conseil pédagogique au collège ou au lycée constituent des instruments privilégiés du travail en équipe.

Le professeur coopère avec les parents et les partenaires de l'école.

Il aide l'élève à construire son projet d'orientation.

Connaissances

Le professeur connaît :

- le rôle et la fonction des associations de parents d'élèves ;
- les partenaires et les interlocuteurs extérieurs à l'école avec lesquels il est amené à travailler ;
- pour ce qui le concerne, les conventions et protocoles liant le ministère de l'Éducation nationale à d'autres ministères ou organismes ;
- les dispositifs d'aide à l'insertion des élèves ;
- les procédures d'orientation et les différentes voies dans lesquelles les élèves peuvent s'engager.

Capacités

Le professeur est capable :

- d'inscrire sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, notamment :
 - . dans le domaine de la programmation des enseignements,
 - . dans le domaine de l'évaluation (supports et échelles d'évaluation harmonisés, livrets scolaires, bulletins trimestriels, etc.) ;
 - . dans le domaine de l'orientation,
 - . dans le domaine de l'aide et de l'insertion des élèves, en collaboration avec les autres personnels (professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation, enseignants du réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (Rased), personnels d'orientation et du secteur médico-social, etc.),
 - . dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle par la connaissance des principaux partenaires (professionnels et établissements relevant du ministère chargé de la Culture, collectivités territoriales, associations),
 - . dans le domaine des partenariats éducatifs avec les services de l'État (culture, emploi, justice, police, environnement et développement durable, défense, etc.) ;
- de communiquer avec les parents :
 - . en contribuant à l'établissement d'un dialogue constructif dans le but de les informer sur les objectifs de son enseignement ou de son activité, de rendre compte des évaluations dans un langage adapté, d'examiner les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités d'y remédier,
 - . en mobilisant ses connaissances dans le domaine de l'orientation pour aider l'élève et ses parents dans l'élaboration d'un projet professionnel ;

- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques et de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- d'utiliser les possibilités offertes par les services éducatifs installés auprès des musées et autres institutions culturelles, notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- de favoriser l'engagement des parents dans la vie de l'établissement comme dans la valorisation des savoirs ;
- de travailler via les réseaux numériques professionnels ;
- de s'impliquer dans des tâches de formation.

Attitudes

Le professeur observe, dans l'exercice de son activité professionnelle, une attitude favorisant le travail collectif, le dialogue avec les parents et la dimension partenariale.

10 - Se former et innover

Le professeur met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques. Il sait faire appel à ceux qui sont susceptibles de lui apporter aide ou conseil dans l'exercice de son métier.

Il est capable de faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques d'enseignement.

Connaissances

Le professeur connaît l'état de la recherche :

- dans sa discipline ;
- dans le domaine de la didactique, de la pédagogie et de la transmission de savoirs (processus d'apprentissage, didactique des disciplines, utilisation des technologies de l'information et de la communication, etc.).

Le professeur connaît la politique éducative de la France.

Capacités

Le professeur est capable de tirer parti des apports de la recherche et des innovations pédagogiques pour actualiser ses connaissances et les exploiter dans sa pratique quotidienne.

Attitudes

Le professeur fait preuve de curiosité intellectuelle et sait remettre son enseignement et ses méthodes en question.

Il s'inscrit dans une logique de formation professionnelle tout au long de la vie, notamment via les réseaux numériques.

Annexe 2. Circulaire du 23 mars 1997 sur les missions de l'enseignant

Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel

Circulaire n°97-123 du 23/05/1997 adressée aux recteurs d'académie, aux directeurs des IUFM

Avant-propos

Ce document précise, après un rappel de la mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel, quelles sont les compétences professionnelles générales que la formation initiale doit s'attacher à construire, quels que soient sa discipline et son établissement d'exercice. Il s'agit ainsi de proposer des références communes aux différents partenaires du dispositif de formation initiale : les instances ministérielles et académiques, les universités, les instituts universitaires de formation des maîtres, les corps d'inspection, les établissements scolaires et les futurs professeurs.

Pour autant, l'ensemble des compétences mentionnées ne saurait d'aucune façon s'interpréter comme constituant un référentiel d'évaluation des professeurs stagiaires.

Les compétences citées ne sont pas exclusives de compétences plus spécifiques. Par ailleurs, elles ne peuvent être totalement acquises en fin de formation initiale et seront progressivement maîtrisées grâce à la pratique de l'enseignement et à la formation continue.

Enfin, le présent document ne peut prétendre à un caractère définitif : il devra être régulièrement actualisé, en fonction des évolutions du service public d'éducation et de la réflexion permanente que mènent les partenaires de la formation sur les objectifs et l'organisation de celle-ci.

Introduction

Le professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel participe au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République, notamment l'idéal laïque qui exclut toute discrimination de sexe, de culture ou de religion. Le professeur, fonctionnaire de l'Etat, relève du statut général de la fonction publique et du statut particulier de son corps d'appartenance qui définissent ses droits et obligations.

Le professeur exerce son métier dans des établissements secondaires aux caractéristiques variables selon le public accueilli, l'implantation, la taille et les formations offertes. Sa mission est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il leur fait acquérir les connaissances et savoir-faire, selon les niveaux fixés par les programmes et référentiels de diplômes et concourt au développement de leurs aptitudes et capacités. 111es aide à développer leur esprit critique, à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel. Il se préoccupe également de faire comprendre aux élèves le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté.

Dans le cadre des orientations et des programmes définis par le ministre chargé de l'Éducation nationale, des orientations académiques et des objectifs du projet d'établissement, le professeur dispose d'une autonomie dans

ses choix pédagogiques.

Cette autonomie s'exerce dans le respect des principes suivants :

les élèves sont au centre de la réflexion et de l'action du professeur, qui les considère comme des personnes capables d'apprendre et de progresser et qui les conduit à devenir les acteurs de leur propre formation ;

le professeur agit avec équité envers les élèves ; il les connaît et les accepte dans le respect de leur diversité il est attentif à leurs difficultés ;

au sein de la communauté éducative, le professeur exerce son métier en liaison avec d'autres, dans le cadre d'équipes variées ;

le professeur a conscience qu'il exerce un métier complexe, diversifié et en constante évolution. Il sait qu'il lui revient de poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière. Il s'attache pour cela à actualiser ses connaissances et à mener une réflexion permanente sur ses pratiques professionnelles.

La mission du professeur et la responsabilité qu'elle implique se situent dans le triple cadre du système éducatif, des classes qui lui sont confiées et de son établissement d'exercice.

Exercer sa responsabilité au sein du système éducatif

En fin de formation initiale le professeur connaît ses droits et obligations. Il est capable de :

Situer son action dans le cadre de la mission que la loi confère au service public d'éducation

Le service public d'éducation est "conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances" (article 1er de la loi d'orientation du 10 juillet 1989). Cela nécessite que le professeur sache, pour des élèves très divers, donner sens aux apprentissages qu'il propose. Il permet ainsi l'acquisition de savoirs et de compétences et contribue également à former de futurs adultes à même d'assumer les responsabilités inhérentes à toute vie personnelle, sociale et professionnelle et capables "d'adaptation, de créativité et de solidarité" (rapport annexé à la loi du 10 juillet 1989).

Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif

Le professeur doit être à même de mesurer les enjeux sociaux de l'éducation et de son action au sein du système. Il doit également connaître les textes essentiels concernant l'organisation du service public de l'éducation, ses évolutions et son fonctionnement. Il pourra ainsi se comporter en acteur du système éducatif et favoriser son adaptation en participant à la conception et la mise en oeuvre d'innovations, de nouveaux dispositifs, de nouveaux programmes et diplômes.

Conscient des enjeux que représente, pour ses élèves, la continuité de l'action éducative, il participe aux actions conduites pour faciliter les transitions entre les différents cycles d'enseignement.

Capable d'aider ses élèves à atteindre les objectifs du cycle dans lequel ils sont scolarisés, il doit aussi participer à la délivrance des diplômes de l'Éducation nationale.

Il est également formé à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel.

Exercer sa responsabilité dans la classe

En fin de formation initiale, le professeur doit, pour être capable d'enseigner, conformément à son statut, une ou plusieurs disciplines ou spécialités :

Connaître sa discipline

Si, en fin de formation initiale, il ne peut être en mesure de mobiliser toute l'étendue des connaissances de sa (ou ses) discipline(s) d'enseignement, il doit en maîtriser les notions fondamentales et pouvoir en mettre en oeuvre les démarches spécifiques.

Ceci implique qu'il sache situer l'état actuel de sa discipline, à travers son histoire, ses enjeux épistémologiques, ses problèmes didactiques et les débats qui la traversent. Il a réfléchi à la fonction sociale et professionnelle de sa discipline, à sa dimension culturelle et à la manière dont elle contribue à la formation des jeunes. La culture qu'il a acquise, disciplinaire et générale, lui permet de situer son domaine d'enseignement par rapport aux autres champs de la connaissance.

Il sait choisir et organiser les connaissances essentielles et les concepts fondamentaux nécessaires à la structuration du savoir mais aussi choisir et mettre en oeuvre les démarches pédagogiques liées à ces connaissances, en fonction des élèves qu'il a en charge.

Conscient du caractère global et de la cohérence que doit avoir la formation de l'élève, il a une connaissance précise des différents niveaux auxquels sa discipline est enseignée et de leur articulation. Il a repéré des convergences et des complémentarités avec d'autres disciplines ainsi que des différences de langage et de démarche. Il a le souci d'établir des collaborations avec ses collègues de la même discipline et d'autres disciplines ainsi qu'avec le professeur documentaliste. Il évite ainsi que ne se développe chez les élèves le sentiment d'un éclatement des savoirs et d'une juxtaposition des méthodes.

Quelle que soit la discipline qu'il enseigne, il a une responsabilité dans l'acquisition de la maîtrise orale et écrite de la langue française et dans le développement des capacités d'expression et de communication des élèves.

Enfin, conscient de la nécessité de poursuivre sa propre formation tout au long de sa carrière pour compléter et actualiser ses connaissances, améliorer ses démarches et développer ses compétences, il est informé des différents supports de ressources documentaires, des modalités pour y accéder ainsi que des ressources de formation auxquelles il peut faire appel.

Savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage

En fin de formation initiale, le professeur est capable de concevoir, préparer, mettre en oeuvre et évaluer des séquences d'enseignement qui s'inscrivent de manière cohérente dans un projet pédagogique annuel ou pluriannuel.

L'élaboration de ce projet implique qu'il sache, dans le cadre des programmes et à partir des acquis et des besoins de ses élèves, fixer les objectifs à atteindre et déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des méthodes ainsi que des savoirs et savoir-faire prescrits.

Elle suppose également qu'il s'informe des choix arrêtés par les autres professeurs de la classe et de sa discipline et en tienne compte.

Pour chaque séquence, il définit, dans le cadre de sa progression, le (ou les) objectif(s) à atteindre, sélectionne les contenus d'enseignement, prévoit des démarches et situations variées favorables à l'apprentissage, adaptées aux objectifs qu'il s'est fixés et à la diversité de ses élèves. Il prévoit la succession des différents moments d'une séquence et en particulier l'alternance des temps de recherche, de tri et de synthèse d'informations en utilisant, de manière appropriée, les différents supports, outils et techniques qu'il a choisis.

Il est préparé à tirer parti des possibilités offertes par les technologies d'information et de communication. Il sait prévoir l'utilisation du centre de documentation et d'information, se servir des équipements nécessaires à l'enseignement de sa discipline ainsi que des salles spécialisées.

Il sait, en un langage clair et précis, présenter aux élèves l'objectif et les contenus d'une séquence, les modalités du travail attendu d'eux et la manière dont les résultats seront évalués. Il sait également être à l'écoute et répondre aux besoins de chacun.

Il conçoit et met en œuvre les modalités d'évaluation adaptées aux objectifs de la séquence. Il est attentif aux effets de l'évaluation sur les élèves et utilise outils et méthodes leur permettant d'identifier tout autant leurs acquis que les savoirs et savoir-faire mal maîtrisés.

Il sait l'importance à accorder à l'évaluation d'une séquence d'enseignement dans le souci d'accroître la pertinence et l'efficacité de sa pratique. Il s'attache à analyser les obstacles rencontrés dans le déroulement de la séquence ainsi que les écarts éventuels entre les résultats attendus et obtenus. Il en tient compte pour préparer la suite et modifier éventuellement le projet initial et le calendrier prévus.

Conscient de l'importance, pour les élèves, d'une cohérence éducative résultant de pratiques convergentes au sein de l'équipe enseignante, il confronte ses pratiques à celles de ses collègues dans le cadre de concertations, notamment lors des conseils d'enseignement, et avec l'aide de l'équipe de direction et des corps d'inspection.

Dans les voies de formation qui incluent des stages ou des périodes de formation en entreprise, il sait analyser les référentiels des diplômes, veiller à l'articulation de la formation donnée dans l'établissement et en milieu professionnel, participer à la mise en place, au suivi et à l'évaluation en relation avec les autres partenaires de la formation.

Savoir conduire la classe

Les compétences acquises par le professeur enfin de formation initiale doivent lui permettre, dans des contextes variés, de conduire la classe en liaison avec l'équipe pédagogique.

Le professeur a la responsabilité de créer dans la classe les conditions favorables à la réussite de tous.

Maître d'œuvre de l'organisation et du suivi de l'apprentissage des élèves qui lui sont confiés, il s'attache en permanence à leur en faire comprendre le sens et la finalité.

Dynamisme, force de conviction, rigueur et capacité à décider sont nécessaires pour que le professeur assume pleinement sa fonction : communiquer l'envie d'apprendre, favoriser la participation active des élèves, obtenir leur adhésion aux règles collectives, être garant du bon ordre et d'un climat propice à un travail efficace. Il est attentif aux tensions qui peuvent apparaître. Il exerce son autorité avec équité.

Il sait susciter et prendre en compte les observations et les initiatives des élèves sans perdre de vue les objectifs de travail. Il favorise les situations interactives et sait mettre en place des formes collectives de travail et d'apprentissage. Il s'attache à donner aux élèves le sens de leur responsabilité, à respecter et à tirer parti de leur diversité, à valoriser leur créativité et leurs talents, à développer leur autonomie dans le travail et leur capacité à

conduire un travail personnel dans la classe ou en dehors de la classe.

Il fait preuve d'ouverture, il peut modifier la démarche choisie initialement, Il est préparé à s'adapter à des situations inattendues sur le plan didactique, pédagogique ou éducatif.

Il est capable d'identifier et d'analyser les difficultés d'apprentissage des élèves, de tirer le meilleur parti de leurs réussites, et de leur apporter conseils et soutien personnalisés avec le souci de les rendre acteurs de leur progression.

Il veille à la gestion du temps en fonction des activités prévues, des interventions et difficultés des élèves ainsi que des incidents éventuels de la classe.

Il sait utiliser l'espace et le geste et placer sa voix. Il sait choisir le registre de langue approprié ; ses modalités d'intervention et de communication sont ajustées en fonction des activités proposées et de la réceptivité des élèves.

Il a conscience que ses attitudes, son comportement constituent un exemple et une référence pour l'élève et qu'il doit en tenir compte dans sa manière de se comporter en classe.

Exercer sa responsabilité dans l'établissement

Le professeur exerce le plus souvent dans un établissement public local d'enseignement, ou bien dans un établissement privé sous contrat d'association. Il est placé sous l'autorité du chef d'établissement.

Le professeur a le souci de prendre en compte les caractéristiques de son établissement et des publics d'élèves qu'il accueille, ses structures, ses ressources et ses contraintes, ses règles de fonctionnement. Il est sensibilisé à la portée et aux limites des indicateurs de fonctionnement et d'évaluation des établissements.

Il est partie prenante du projet d'établissement qu'il contribue à élaborer et qu'il met en oeuvre, tel qu'il a été arrêté par le conseil d'administration, avec l'ensemble des personnels et des membres de la communauté éducative,

Un professeur n'est pas seul ; au sein de la communauté scolaire, il est membre d'une ou plusieurs équipes pédagogiques et éducatives. Il est préparé à travailler en équipe et à conduire avec d'autres des actions et des projets. Il a le souci de confronter ses démarches, dans une perspective d'harmonisation et de cohérence, avec celles de ses collègues. Il peut solliciter leur aide, ainsi que le conseil et l'appui des équipes de direction et des corps d'inspection.

Il sait quel rôle jouent dans l'établissement tous ceux qui, quel que soit leur emploi, participent à son fonctionnement.

Il connaît les différentes instances de concertation et de décision, il est conscient des responsabilités qu'il y exerce ou peut être appelé à exercer. Il sait qu'il a à participer à l'élaboration de la politique de l'établissement.

Le professeur est attentif à la dimension éducative du projet d'établissement, notamment à l'éducation à la citoyenneté, et ce, d'autant plus que l'établissement est parfois le seul lieu où l'élève trouve repères et valeurs de référence.

Il connaît l'importance du règlement intérieur de l'établissement et sait en faire comprendre le sens à ses élèves.

Il est capable de s'y référer à bon escient. De même, il connaît et sait faire respecter les règles générales de sécurité dans l'établissement.

Le professeur doit pouvoir établir un dialogue constructif avec les familles et les informer sur les objectifs de son enseignement, examiner avec elles les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les

possibilités de remédiation, conseiller, aider l'élève et sa famille dans l'élaboration du projet d'orientation. Il participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels, d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Au sein des conseils de classe, il prend une part active dans le processus d'orientation de l'élève.

Il connaît les responsabilités dévolues aux professeurs principaux.

Il est préparé à établir des relations avec des partenaires extérieurs auprès desquels il peut trouver ressources et appui pour son enseignement comme pour réaliser certains aspects du projet d'établissement. Dans un cadre défini par l'établissement, et sous la responsabilité du chef d'établissement, il peut être appelé à participer à des actions en partenariat avec d'autres services de l'Etat (culture, jeunesse et sports, santé, justice, gendarmerie, police...), des collectivités territoriales et des pays étrangers, des entreprises, des associations et des organismes culturels, artistiques et scientifiques divers. Il est capable d'identifier les spécificités des apports de ces partenaires.

Conclusion

Pour être en mesure d'assumer la mission qui lui est confiée : instruire, contribuer à l'éducation et à l'insertion sociale et professionnelle des élèves qui lui sont confiés, le professeur doit avoir bénéficié d'une formation et acquis des compétences relatives à chacun des trois aspects de sa mission.

Cependant, la pleine acquisition de compétences aussi complexes et diversifiées exige du temps et doit s'inscrire dans la durée, sur l'ensemble d'une carrière qui permettra l'affirmation progressive d'un style personnel dans l'exercice du métier. A cette fin, il est nécessaire que le professeur possède en fin de formation initiale l'aptitude à analyser sa pratique professionnelle et le contexte dans lequel il exerce. Il doit savoir que la nature des tâches susceptibles de lui être confiées, conformément aux dispositions réglementaires, peut varier au cours de sa carrière : contribution aux actions de formation continue d'adultes, à la formation des enseignants, aux actions d'adaptation et d'intégration scolaires, et aux formations en alternance.

Il doit être capable de prendre en compte les évolutions du métier résultant de l'évolution du contexte éducatif et la politique conduite en matière d'éducation. La formation initiale a développé son attention aux innovations ; il a le souci de mettre à profit les évaluations qui en sont faites pour infléchir son action.

La formation initiale du professeur doit s'inscrire dans une double finalité : la première est de conduire le futur professeur à prendre la mesure de sa responsabilité en l'aidant à identifier toutes les dimensions du métier ; la seconde est de lui donner le goût et la capacité de poursuivre sa formation, pour lui permettre à la fois de suivre les évolutions du système éducatif et de sa discipline et d'adapter son action aux élèves, très divers, qui lui seront confiés au cours de sa carrière.

Annexe 2. Extrait du BO du 4/01/2007. Les compétences professionnelles des maîtres

Les dix compétences évaluables

- C1 : Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable
- C2 : Maîtriser la langue française
- C3 : Maîtriser sa discipline et avoir une bonne culture générale
- C4 : Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- C5 : Organiser le travail de la classe
- C6 : Prendre en compte la diversité des élèves
- C7 : Evaluer les élèves
- C8 : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
- C9 : Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'Ecole
- C10 : Se former et innover